

Catastrophes naturelles: 4 communes vauclusiennes en état de catastrophe naturelle



Les communes de Mormoiron, Piolenc, Saumane-de-Vaucluse et Beaumont-de-Pertuis viennent d'être reconnues en état de catastrophe naturelle à la suite d'inondations et de mouvements de terrain liés à la sécheresse. Les sinistrés ont désormais trente jours pour effectuer leurs démarches auprès des assurances.

Publiés ce vendredi 24 octobre 2025 au Journal officiel, les arrêtés interministériels des 15 et 16 octobre actent officiellement la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour quatre communes vauclusiennes durement touchées ces derniers mois. Deux types de phénomènes sont concernés : les inondations et coulées de boue d'un côté, et les mouvements de terrain liés à la sécheresse et à la



réhydratation des sols de l'autre.

Dégâts de voierie et dans les habitations

À Mormoiron, les pluies torrentielles du 4 septembre 2025 avaient provoqué d'importants dégâts sur la voirie et dans plusieurs habitations. La commune de Piolenc avait elle aussi subi les assauts des eaux entre le 31 août et le 1er septembre. Plus au nord du département, Saumane-de-Vaucluse et Beaumont-de-Pertuis sont reconnues pour des sinistres d'une autre nature : les fissures et affaissements de terrain consécutifs à la sécheresse du printemps 2023, un phénomène récurrent et coûteux dans le sud du pays.

Une déclaration dans les 30 jours

Les habitants concernés disposent désormais d'un délai maximal de trente jours, à compter de la publication de l'arrêté, pour déclarer leurs dommages auprès de leur compagnie d'assurance. Ces reconnaissances ouvrent droit à une indemnisation spécifique, souvent indispensable pour la reconstruction des habitations et des infrastructures endommagées. Les arrêtés complets peuvent être consultés sur le site officiel : www.legifrance.gouv.fr.

Un rappel à la vigilance et à la résilience

Ces nouvelles reconnaissances illustrent la vulnérabilité croissante du Vaucluse face aux aléas climatiques extrêmes, entre sécheresses à répétition et épisodes orageux violents. Un rappel, s'il en fallait, que la prévention et l'adaptation au changement climatique sont désormais des priorités locales autant que nationales.

Agression de maires et d'élus : 'les fantassins de la République' tirent la sonnette d'alarme



Ecrit par le 4 novembre 2025



Excédés par la multiplication des agressions à leur encontre, les maires de Vaucluse ont décidé de lancer un cri d'alarme. En effet, le nombre de violences verbales et physiques contre les élus a bondi en France de 32% entre 2021 et 2022, et le Vaucluse n'est pas épargné. Plusieurs incidents récents ont engendré un ras-le-bol, que les élus du département n'entendent plus laisser passer.

Jusqu'à présent on disait que les maires étaient à portée d'engueulade. Ce n'était pas toujours agréable mais, de leur propre aveux, cela faisait partie du 'job'. Aujourd'hui, ces élus de terrains sont désormais de plus en plus à portée de coups et ça ils ne le tolèrent plus. Les récentes menaces de mort à l'encontre du maire de Cairanne ainsi que l'agression d'un des adjoints de Lauris n'ont fait qu'illustrer cette inquiétante tendance générale.

« La situation préoccupante des actes de violence envers nos élus locaux est un sujet d'actualité récurrent, s'alarme Pierre Gonzalvez, président de l'AMV (Association des maires de Vaucluse) et maire de l'Isle-sur-la-Sorgue. Malheureusement, le département n'est pas épargné par cette vague de violence envers les élus de la République. Ces faits s'additionnent et s'accélèrent. Cela affecte toutes les communes, des petites aux plus grandes. Il n'y a pas de territoire qui soit préservé. »

« Cela affecte toutes les communes, des petites aux plus grandes. Il n'y a pas de territoire qui soit préservé. »





Pierre Gonzalvez, président de l'AMV

Une tendance de fonds à l'échelle du pays

Face à cette tendance de fonds, encore illustrée ce week-end au niveau national par l'incendie du domicile du maire de L'Haÿ-les-Rose, mais aussi par le dramatique décès du maire de Signes dans le Var en 2019, renversé par la camionnette d'un maçon alors qu'il tentait de s'interposer contre un dépôt d'ordures sauvages, ou lorsque le maire de Saint-Brévin, en Loire-Atlantique, a démissionné suite à l'incendie de ses véhicules et de la façade de son domicile en pleine nuit en mars dernier, l'AMV a donc souhaité réagir contre ces agressions à répétition. Et ce d'autant plus que des élus de Vaucluse viennent eux aussi d'être confrontés à des actes de violences verbales ou physiques qui connaissent une explosion en France.

Leur nombre a ainsi bondi de 32% en 1 an, en passant de 1 720 actes en 2021 à 2 265 en 2022.

« Fils de pute de maire, mes frères gitans et moi, on viendra te pulvériser toi et ton village de mort. »

Menaces proférées contre le maire de Cairanne



De gauche à droite : Bernard Le Dily, adjoint en charge de la sécurité publique à Mormoiron,



Vincent Faure, maire de Sainte-Cécile-les-Vignes, Roger Rossin, maire de Cairanne, Michel Terrise, maire d'Althen-des-Paluds, Anne-Marie Bardet, maire de Sarrians, Jean-François Lovisolo, député de la 5e circonscription de Vaucluse, Pierre Gonzalvez, président de l'AMV, Thierry Dernis, adjoint à la voirie de Lauris, et André Rousset, maire de Lauris.

Le 8 juin dernier c'est Roger Rossin, maire de Cairanne qui a été menacé de mort. L'élu constate pour la seconde fois un affichage sauvage d'un épaviste sur les panneaux directionnels, les feux tricolores, les candélabres, et le mobilier urbain le long de la route Départementale 8.

- « Cela enlève la peinture quand on essaye de les décrocher, constate alors agacé le maire de Cairanne. J'ai donc eu la faiblesse d'appeler le numéro figurant sur l'annonce pour expliquer que ce type d'affichage était soumis à autorisation et que là où il les mettait cela n'était pas possible. Je lui ai demandé de venir les enlever. La personne m'a répondu 'qu'il sent foutait, qu'il faisait ce qu'il voulait et qu'il devait travailler'. »
- « Je lui alors précisé que je devrais alors le verbaliser, poursuit Roger Rossin. Il m'a alors répondu 'Fils de pute de maire, mes frères gitans et moi, on viendra te pulvériser toi et ton village de mort'. »
- Même si c'est la première fois que cela lui arrive en 10 ans de mandat, le maire de Cairanne n'envisage pas forcément de porter plainte. Ces collègues maires de l'AMV, le sous-préfet de Carpentras et la préfète du Vaucluse l'y incite pourtant.
- « Même si j'ai du mal à croire que la plainte débouchera sur une interpellation et une condamnation, j'ai finalement porté plainte, ajoute-t-il. Je n'ai pas peur de ces menaces mais je n'accepte pas le côté irrespectueux de l'institution et la violence gratuite de ces propos. » L'enquête est en cours...

« Je vais te retrouver et je vais te tuer. »

Menaces proférées contre un des adjoints de Lauris

Le 13 juin dernier, alors que la commune de Lauris est sous les orages, un habitant se retrouve avec 7cm d'eau chez lui. Thierry Dernis, adjoint à la voirie, se rend sur les lieux pour évaluer la situation et voir qu'elles peuvent être les solutions même si ce n'est pas du ressort des compétences de la municipalité.

« Il m'a attrapé par mes vêtements alors que je ne m'y attendais pas, raconte l'élu de Lauris. Il a ensuite voulu me frapper. Les personnes présentes se sont interposées et j'ai réussi à me dégager. Alors que je partais il m'a dit : 'Je vais te retrouver et je vais te tuer'. »

Thierry Dernis va aussitôt porter plainte. « J'ai été reçu par les gendarmes qui m'ont écouté. Rien que ça, cela fait du bien. Le lendemain la personne a été arrêtée et mise en garde en vue pendant une journée. C'est rassurant de voir que les institutions répondent. »

Une démission collective pour un électrochoc

Dans le même temps, l'adjoint de Lauris reçoit le soutien de toute son équipe municipale. Dans la foulée, André Rousset, le maire, annonce aussi qu'il démissionnera en compagnie de sa majorité. Cette décision devant servir d'électrochoc afin de sensibiliser les pouvoirs publics et les médias contre ce phénomène



général de violences croissantes. « Une action choc pour faire prendre conscience de ces dérives », explique André Rousset, maire de Lauris.

Une protestation qui ne sera finalement pas mise à exécution après plusieurs échanges avec les services de la préfecture de Vaucluse.

La parole se libère

La succession de ces incidents a au moins le mérite de pousser les autres élus vauclusiens à sortir de leur silence après avoir trop longtemps accepter ce type d'acte.

« Les langues se délient, reconnaît Pierre Gonzalvez, le président de l'AMV, et les élus n'hésitent plus à nous faire part de leurs mauvaises expériences en la matière. »

Dans ce cadre, l'AMV recueille les signalements que lui font remonter les élus depuis le terrain. Des signalements de différents niveaux de gravité, qui peuvent aller des insultes jusqu'à des intimidations ainsi que des gestes physiques, et contre lesquels l'AMV se porte systématiquement partie civile.

Gestion des conflits : des formations du GIGN avec l'AMV

Afin de permettre aux élus de Vaucluse de faire face à certaines situations de conflit, l'AMV a organisé des réunions animées par un négociateur de l'antenne du GIGN à Orange. A cette occasion, la gendarmerie nationale explique aux maires et aux élus comment réagir face à une personne agressive et comment tenter de désamorcer une situation de conflit. Une demi-douzaine de réunion a déjà eu lieu avec l'AMV qui va proposer de nouvelles cessions. Par ailleurs, la gendarmerie propose également des fiches d'informations consultables sur le site referentsureté.fr.

L'AMV dispose d'élus référents contre les violences et les agressions d'élus

Par ailleurs, afin de mieux coordonner son action auprès de ses membres, l'Association des maires de Vaucluse a désigné deux référents : le maire de Sainte-Cécile-les-Vignes et l'adjoint à la sécurité de Mormoiron. Deux élus en charge des violences faites aux élus au sein de l'AMV qui, eux aussi, ont été confrontés aux menaces.

« Au sortir du Covid, j'ai subi une altercation avec des propos homophobes, rappelle <u>Vincent Faure</u>, maire de Sainte-Cécile-les-Vignes. Une affaire classée sans suites même s'il y a eu une écoute des gendarmes et du procureur. »

De son côté Bernard Le Dily, adjoint en charge de la sécurité publique, de la prévention de la délinquance, des écoles, du conseil municipal des jeunes et de la culture à Mormoiron a dû batailler ferme pour que la justice s'en mêle.

« Entre le moment où j'ai déposé plainte, le 25 juin 2022, et le classement sans suite avec un simple rappel à la loi, c'était le 29 novembre. Et encore il a fallu que je voie deux fois le procureur qui nous a dit qu'il avait une échelle de sanction qu'il se devait de respecter. »

En attendant, l'élu de Mormoiron, ancien policier et gendarme, reconnaît alors que l'on peut avoir parfois le sentiment d'être seul, surtout dans les petites communes.

« Dans un village on croise l'agresseur ou sa famille tous les jours. On peut se sentir vulnérable même si fort heureusement on a le soutien de l'AMV. »

Certains s'excusent parfois

Venue soutenir son collègue de Cairanne, Anne-Marie Bardet, maire de Sarrians, a elle aussi connue

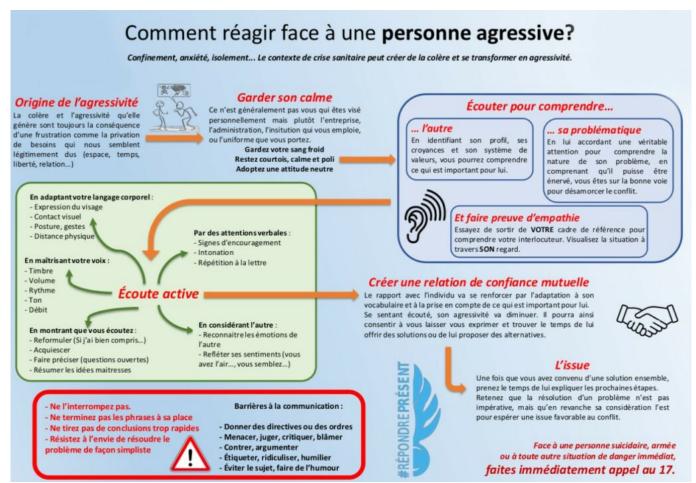


pareille mésaventure.

« J'ai moi-même été aussi victime de violentes injures le 17 mai dernier, confie l'élue. J'ai informé l'AMV et j'ai porté plainte mais je n'ai pas eu de retour à ce jour. »

Sa 'faute' ? avoir fait une remontrance à une personne qui conduisait trop vite un fourgon sur la place de la mairie, là où jouent des enfants.

« Je n'avais pas voulu témoigner dans la presse à ce moment-là car il y a une fratrie et se sont des gens corrects. Depuis, le monsieur m'a envoyé un message pour s'excuser de son attitude en expliquant qu'il avait tout un tas de raisons personnelles pour expliquer pourquoi il s'était comporté aussi mal : « il exprime son plus profond regret pour son comportement impulsif et irrespectueux à mon égard. Il est conscient d'avoir mal agi. »



La gendarmerie propose notamment des fiches conseils de 'déconfliction' à destination des élus afin de disposer de base pour réagir face à une personne agressive.

« Aujourd'hui la parole du maire, ne vaut rien contre un délinquant de la route. »

Michel Terrise, le maire d'Althen-des-Paluds



Des élus qui dérangent parfois les petits trafics

Une litanie sans fin que conclu Michel Terrise, le maire d'Althen-des-Paluds : « J'ai été menacé de mort lors de mon 1^{er} mandat pour une histoire d'urbanisme. Je n'avais pas porté plainte. »

Là, c'est un conducteur qui a mis en danger la vie d'un de ces policiers municipaux en forçant le passage lors d'un simple contrôle où il était présent avec son premier adjoint.

« Nous avons clairement vu le conducteur accélérer et notre policier a dû sauter sur le côté pour l'éviter. Nous avons noté et le numéro et il fallut relancer à plusieurs reprise le procureur pour qu'il y ait des suites. La personne a dit qu'il n'avait pas vu le policier. C'est donc parole contre parole mais aujourd'hui la parole du maire, qui est officier de police et assermenté de par sa fonction, ne vaut rien contre un délinquants de la route. »

« L'écharpe tricolore ne fait pas des élus des surhommes. »

Vincent Faure, maire de Sainte-Cécile-les-Vignes

Ne plus rien laisser passer

- « Tout cela, ça affecte autant la vie d'élu que la vie personnelle car il y a des impacts directs », regrette pour sa part, Pierre Gonzalvez, le président de l'AMV qui constate que si certains élus « se sont engagés dans des démarches judiciaires, d'autres peuvent parfois être plus en retrait. »
- « Jusqu'alors on rentrait chez soi ou sa mairie et on pensait à autre chose. Mais maintenant, il ne faut plus tourner la page, insiste Vincent Faure. Désormais, il faut tout faire remonter pour savoir ce qui se passe dans nos départements, ce qui se passe en France. Il n'y a pas de petites agressions concernant les élus et plus généralement les citoyens d'ailleurs. Quelle que soit l'agression, elle est intolérable. Il ne faut rien laisser passer. C'est pour cela que je suis fier que l'AMV se porte systématiquement partie civile en étant totalement solidaire avec les élus. Je trouve aussi extrêmement courageux que mes collègues, maires, adjoints ou élus aillent jusqu'au bout de leur démarche de plaintes même si parfois c'est difficile de le faire dans un petit village où tout le monde se connaît. Une solidarité au sein de son propre conseil municipal doit aussi être de mise. Les élus ne sont que des femmes et des hommes. L'écharpe tricolore n'en fait pas des surhommes. »

Le Covid et les réseaux sociaux n'ont rien arrangé

Une situation qui, aux dires des élus, s'est particulièrement aggravée au sortir du Covid.

- « Il y a de plus d'incidents de ce type depuis la fin du Covid et la réouverture des 'cages', poursuit le maire de Sainte-Cécile. On constate une agressivité de plus en plus surprenante. Je pense aussi au médecin, aux enseignants, aux forces de l'ordre, aux sapeurs-pompiers, à tous ceux qui sont en contact avec le grand public. »
- « Et les réseaux sociaux offrent un univers sans limites à ces excès », complète le président de l'AMV.
- « Il faut voir aussi que nous dérangeons les petites trafics ou que nous sommes confronté à des mineurs qui traînent la nuit et que nous ramenons à leurs parents sans que certains de ces derniers n'aient à redire sur le comportement de leurs enfants », indique également, Michel Terrise, le maire d'Althen.



- « A cela s'ajoute des problématiques avec des individus qui ont des problèmes psychologiques ou psychiatriques que l'on a identifiés », complète Pierre Gonzalvez. « Nous sommes particulièrement démunis dans ces cas de figure», confesse la maire de Sarrians.
 - « Nous sommes responsables de tout, y compris pour des problèmes de compétences qui ont été enlevés aux maires. »

Pierre Gonzalvez, le président de l'AMV

« Nous sommes assaillis tous les jours pour des problèmes concernant des compétences qui ont été enlevés aux maires : l'assainissement, la fibre, l'eau, les déclarations d'impôts, la distribution d'électricité, les encombrants, les routes, la vitesse, les vols.... Nous sommes responsables de tout », regrette le président de l'AMV.

Ce dernier poursuit cependant « Les gens se rendent tout de même compte de ce que nous faisons. Beaucoup de nos administrés nous disent 'qu'ils ne savant pas comment on fait' et 'comment on supporte ces contraintes'. 'Qu'ils ne voudraient pas être à notre place'. »

Si à ce jour ces agressions ne sont pas encore venues à bout de leur motivation, entre pare-brise casé ou rayure sur la voiture, des élus de Vaucluse reconnaissent que cela commence à entamer leur détermination pour la vocation...

Ainsi, selon l'Association des maires de France, le taux de démission serait actuellement de 15% pour les élus municipaux alors qu'il n'est que de 2,7% dans le secteur privé.

Condamner c'est bien, agir c'est mieux!

- « Le problème aujourd'hui c'est que les gens ne sont plus des citoyens mais des consommateurs de services publics », explique Jean-François Lovisolo, ancien co-président de l'AMV désormais député de la 5° circonscription de Vaucluse. Il peut y avoir les discutions dans la rue, voir des engueulades, mais on est dans le ressort de la 'Pagnolade'. Mais il y a aussi ce qui est de l'ordre de l'inacceptable, comme à Lauris ou Cairanne. »
 - « Les gens ne sont plus des citoyens mais des consommateurs de services publics. »

Jean-François Lovisolo, député de la 5e circonscription de Vaucluse

« Je veux bien que l'on nous interpelle toute la journée pour des choses où l'on n'a rien à voir, poursuit le parlementaire. On est là pour ça. Mais il ne faut pas oublier que les élus locaux sont les derniers à faire du lien social quand il n'y a plus de services publics sur les territoires. Et ils ne le font pas pour l'argent. Ce n'est pas pour 500€ par mois, qui passent d'ailleurs principalement dans les frais de déplacement



qu'ils le font, mais bel et bien pour l'intérêt collectif et rendre service aux gens. Si on perd ces élus-là, il n'y a plus rien derrière. Il faut donc que l'Etat prenne des mesures et des sanctions exemplaires quand un élu local est agressé comme c'est le cas par exemple pour un gendarme. Il faut envoyer un message car c'est bien de condamner mais il faut aussi agir. »

Dans cette optique, Jean-François Lovisolo et Karl Olive, député de la 12e circonscription des Yvelines, proposent donc une loi relative « au renforcement de la législation visant à protéger les élus municipaux », « ces fantassins de la République, ces chevilles ouvrières du pays, qui sont quotidiennement vilipendés, agressés au point de renoncer à une mission qui leur a été confiée en toute légitimité par leurs concitoyens. »

Les maires des petites communes en première ligne

« Dans les communes, ce phénomène est bien connu des maires et des personnels municipaux, poursuit Jean-François Lovisolo. Les plus petites d'entre elles ne peuvent pas bénéficier d'agents assermentés, ni de services structurés. Ce sont donc souvent les élus qui se retrouvent seuls, face, d'une part, à un nombre grandissant d'infractions (dégradation de biens publics et de mobilier urbain, dépôts sauvages d'ordures...) et, d'autre part, à des agressions, menaces, intimidations, insultes ou injures qui touchent maires, adjoints et conseillers municipaux dans l'exercice ou du fait de leurs fonctions. »

La proposition de loi des deux députés a notamment pour objectif d'aligner les peines suite à des délits contre les conseillers municipaux en charge d'une mission de services publics sur celles prévues pour ces mêmes agissements contre les représentants des forces de l'ordre.

Allongement du délai de prescription pour diffamation et protection fonctionnelle

Le texte prévoit aussi que la durée d'un acte diffamatoire, prescrit tous les 3 mois, puisse être allongée à 12 mois pour les personnes dépositaires de l'autorité publique. Autre souhait : la création d'un « un délit d'atteinte à la vie privée par diffusion d'informations relatives à la vie privée, familiale d'une personne titulaire d'un mandat électif communal permettant de l'identifier ou de la localiser afin de protéger les élus par l'interdiction de la diffusion malveillante de données personnelles, notamment sur un service de communication au public en ligne ».

Il est également demandé « d'étendre la compensation financière par l'État, couvrant les coûts de couverture assurantielle, à toutes les communes de moins de 10 000 habitants. Cette mesure s'appliquerait à la protection fonctionnelle accordée aux conseillers municipaux, afin de soulager ces derniers de cette charge financière ».

« L'Agression est un acte exceptionnelle et doit avoir une réponse exceptionnelle, insiste le député vauclusien, ancien maire de la Tour d'Aigues. Et cette réponse c'est une réponse pénale. »

« Le débat cela empêche de se battre. »

André Rousset, maire de Lauris

Pas de salut sans une réaction collective





« Je pensais que l'humanité évoluait, mais parfois il faut constater que parfois elle régresse, constate avec un brin de fatalisme, André Rousset, le maire de Lauris. Je suis travailleur social de formation initiale. C'est tous ensemble que nous devons agir : les élus, les citoyens, la République. Cela passe par tout le monde, les papas et les mamans aussi, les députés, la préfète, les journalistes. Il faut saisir les enjeux de tout cela et qu'on essaye de le freiner. Si on ne le fait pas ensemble, nous n'y arriveront pas. Il faut mettre de l'humain dans ce qui nous uni car aujourd'hui on perd de l'humain. Il faut comprendre que le débat cela empêche de se battre. »

Laurent Garcia

La réponse des services de l'Etat

Conscient d'une situation de plus en plus tendue, Violaine Démaret, préfète de Vaucluse, a tenu à rappeler que Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la ruralité annoncé la création d'un centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus. Ce dernier pilotera le déploiement d'un pack sécurité comprenant :

- la création d'un réseau de plus de 3 400 référents « atteintes aux élus » dans toutes les brigades de gendarmerie et les commissariats, offrant un point de contact privilégié aux élus pour parler des menaces ou des violences dont ils font l'objet,
- le renforcement du dispositif 'Alarme élu', qui permet aux élus qui se sentent menacés d'alerter leur commissariat ou leur gendarmerie pour être secourus rapidement en cas d'appel au 17, et bénéficier d'une vigilance renforcée de la part des forces de l'ordre,
- le rappel aux préfets du principe 'une menace = une évaluation', pour que ces derniers puissent décider de mesures éventuelles de protection.

Ces mesures permettront d'amplifier la démarche « d'aller-vers » des forces de l'ordre, afin de faciliter le dépôt de plainte des élus locaux quand ils le souhaitent et où ils le souhaitent.

Mormoiron, une nouvelle station d'épuration 100% green



Ecrit par le 4 novembre 2025



Mormoiron, le petit village juché sur sa colline, entouré de vignes, vient de s'offrir une nouvelle station d'épuration toute green, comprenez par-là, plantée de roseaux, pour le bien être sanitaire de ses 1 869 âmes. Coût de l'installation ? 1,350M€ dont 450 000€ subventionnés par l'Agence de l'eau. Une station d'épuration des eaux usées nouvelle génération initiée par le Syndicat Rhône Ventoux.

Cette nouvelle station d'épuration, économique et écologique, recueillera les eaux usées de tout le village pour une capacité de 2 150 équivalents habitants. Dans le détail, sa capacité hydraulique est de 515 m3/jour avec un débit de pointe par temps sec de 36 m3/heure maximum.

Une STEP green et paysagée nouvelle génération

D'une surface de 10 000 m², la plantation de roseaux assure son intégration paysagère. Economique, écologique et d'un fonctionnement simple, cette Step (Station d'épuration des eaux usées) réduit ses coûts de 60% par rapport à une station mécanisée. Comment cela est-il possible ? En partie grâce au moindre emploi d'appareils électromécaniques puisque la ventilation se fait, en grande partie, naturellement, exit également les produits chimiques et le conditionnement des boues.



Ecrit par le 4 novembre 2025



Visite de la Station d'épuration à l'occasion de l'inauguration qui a eu lieu le 22 juin dernier

En savoir plus

Les systèmes d'assainissement collectifs fonctionnant sur la base de filtres plantés de roseaux ont commencé à se développer en France au début des années 1990. Un mode de traitement des eaux usées particulièrement préconisé pour les communes rurales dotée d'une population peu importante puisque le dispositif nécessite beaucoup de surface.

Comment ça marche?

L'arrivée des eaux usées de la commune se fait à près de 4m de profondeur. Elles sont ensuite collectées dans un poste de relevage et 'dégrillées' afin d'en extirper les déchets les plus volumineux puis dirigées sur des lits.

Un massif filtrant

Les eaux traversent ensuite deux étages de massifs, traversant les graviers et sables, associés aux racines des roseaux qui filtrent et assèchent les boues. Ainsi l'eau s'écoule le long des racines tandis que les boues sont retenues en surface, avant que les micro-organismes, présents dans le massif filtrant,



Ecrit par le 4 novembre 2025

dégradent la matière organique. Les roseaux sont faucardés (coupe des roseaux fanés) annuellement et les boues extraites tous les 10 ans ce qui limite le trafic routier de leur évacuation.



La station est plantée de roseaux naturellement filtrants

Les eaux usées, traitées et épurées,

sont ensuite acheminées vers une zone d'infiltration de 500 m3 permettant l'affinage du traitement sur les paramètres azote, phosphore et bactériologie. Cette nouvelle étape constitue une zone tampon qui augmente le lissage du débit en sortie de STEP avant le rejet à l'Auzon.

Grâce à eux

Le Maître d'œuvre : le <u>Cabinet Tramoy</u> pour les études, la définition du projet, la consultation des entreprises et le suivi de la réalisation. Les entreprises intervenantes sont la <u>société Isteep</u> pour l'ingénierie, la coordination de la réalisation et la plantation des roseaux ; <u>Gasnault TP</u> pour le terrassement, la pose des réseaux et génie civil et <u>l'entreprise Michelier</u> pour les équipements. L'exploitation est réalisée par le délégataire Suez.



Ecrit par le 4 novembre 2025

Le Syndicat Rhône Ventoux

Le Syndicat Rhône Ventoux assure la gestion du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour les communes situées des portes d'Avignon au Mont Ventoux. Pour l'eau potable, Rhône Ventoux regroupe 37 communes et assure la production et la distribution de l'eau potable à plus d'un quart des habitants du Vaucluse, soit plus de 180 000 habitants. Pour l'assainissement, le Syndicat regroupe 31 communes et assure la collecte et la dépollution des eaux usées de 110 000 habitants. Le Syndicat Rhône Ventoux, propriétaire de l'ensemble des ouvrages et en charge des investissements, a confié l'exploitation du service à la société <u>Suez</u>.



La station d'épuration des eaux usées lors des travaux avant qu'elle ne soit finalisée

Sensibiliser les jeunes générations

Dans le cadre de l'accompagnement de ce projet, le Syndicat Rhône Ventoux est également intervenu auprès des classes du professeur des écoles Quentin Rouvière de CE2, CM1 et CM2, à la Roque-sur-Pernes qui ont suivi le projet jusqu'à son aboutissement. <u>Clément Gawinak</u>, ingénieur eau et assainissement collectif au Syndicat Rhône Ventoux et <u>Céline Cerezo</u>, responsable d'agence au Cabinet de maîtrise d'œuvre PrimaGroupe sont allés à la rencontre des enfants, dans leur classe, pour leur présenter le projet de la future station d'épuration de Mormoiron. Les enfants ont également pu visionner



Ecrit par le 4 novembre 2025

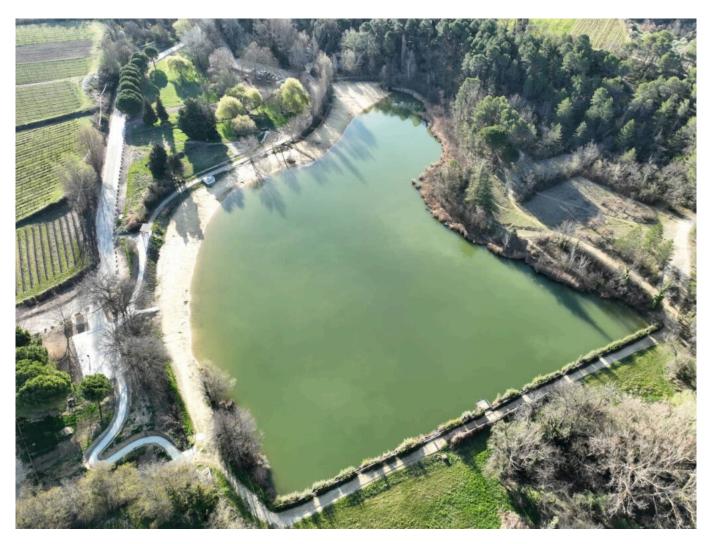
un film déroulant les étapes d'un chantier de ce type et ont également visité la station de Carpentras et de la Roque-sur-pernes. A travers ces ateliers et <u>visites</u>, les écoliers ont pu appréhender les différentes étapes du traitement des eaux usées, du dimensionnement des stations d'épuration et des différents procédés choisis d'une commune à l'autre.



Mormoiron : le lac des Salettes se refait une beauté



Ecrit par le 4 novembre 2025



Depuis octobre 2022, le lac des Salettes, situé à <u>Mormoiron</u>, subit d'importants travaux. Le site étant très prisé, notamment durant la période estivale, il était primordiale de le réadapter à sa fréquentation afin de préserver la qualité de l'environnement.

Chaque été, ce sont plus de 25 000 personnes qui se rendent sur les abords du lac des Salettes pour y chercher la fraîcheur et la nature, tout en profitant de diverses activités familiales. Seulement, cette attractivité, bien qu'elle ait des aspects positifs, s'est avérée néfaste pour l'environnement, mais aussi pour les visiteurs, au fur et à mesure des années.

Stationnement non encadré impactant peu à peu les espaces naturels, érosion de la plage et de ses abords, dégradation des entrées de site, menaces sur la qualité de l'eau et la biodiversité, ou encore sécurité du public, il était temps pour le lac de faire peau neuve pour palier ces problèmes. Ainsi, d'importants travaux ont donc été réalisés entre octobre 2022 et avril 2023 par la commune de Mormoiron, avec l'appui du <u>Parc naturel régional du Mont-Ventoux</u>.



Le programme de revalorisation

Pendant 6 mois, tout a été repensé afin de refaire du lac des Salettes et de ses abords un espace accueillant pour le public, mais aussi respectueux de l'environnement et de la biodiversité. Les espaces naturels ont été réhabilités, les chemins de l'eau retrouvés pour une qualité de l'eau renouvelée, et un aménagement d'ensemble a été imaginé pour qu'il y ait une certaine cohérence.

Pour ce qui est des usagers, les stationnements ont été repensés, de nouveaux accès véhicules et piétons ont été aménagés, et les personnes à mobilité réduite disposent désormais d'un accès jusqu'au lac avec un espace de baignade dédié.





Ecrit par le 4 novembre 2025



Si la majeure partie des travaux est déjà terminée, il reste encore quelques détails à peaufiner, tels que la mise en place de la nouvelle signalétique, le marquage routier et la végétalisation de certains espaces.

Un projet datant de 2019

Si les travaux de revalorisation du lac des Salettes n'ont débuté qu'en octobre dernier, cela fait en réalité plusieurs années que la commune de Mormoiron souhaite prendre en main l'avenir du lac et l'adapter à sa fréquentation, ses nouveaux usages, tout en y valorisant la biodiversité et les paysages.

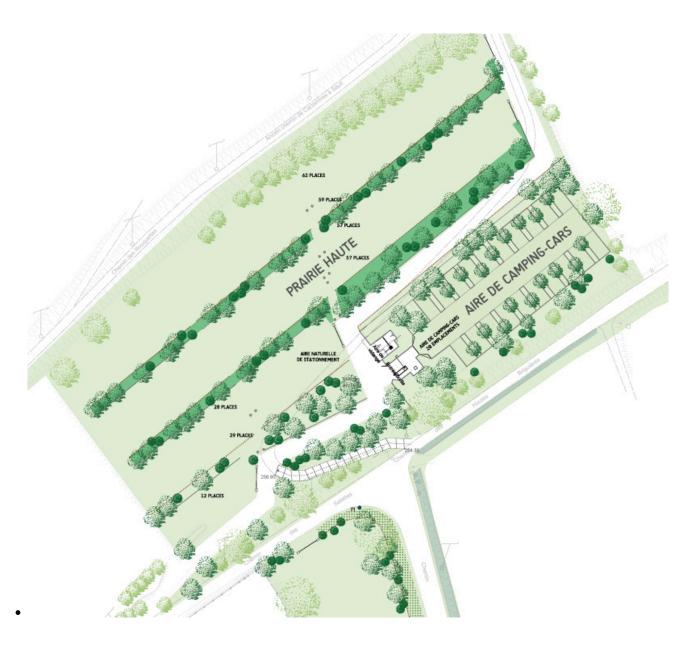
La première étape a eu lieu en 2019, lorsque le site a été classé 'Espace Naturel Sensible' par le <u>Département de Vaucluse</u>. Ce classement a permis l'élaboration d'un plan de gestion afin de préserver et valoriser les richesses environnementales du lac tout en accueillant le public. La seconde étape a donc été la reconquête environnementale et paysagère conjuguant la qualité des aménagements pour le plaisir de tous, la préservation de l'environnement et la découverte du massif ocrier qui se situe à côté. Le projet a été possible grâce aux financements de l'État, à travers le dispositif 'Espace valléen', de la <u>Région Sud</u> et du Département de Vaucluse.



Ecrit par le 4 novembre 2025

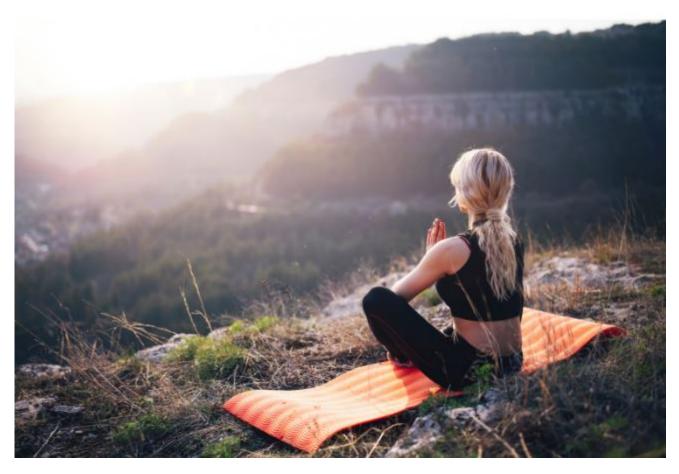






V.A.

Se reconnecter à soi-même grâce à des pauses sensorielles en pleine nature



Que diriez-vous d'une pause au coeur de la nature pour harmoniser vos énergies ? C'est ce que proposent Sophie Roman, sophrologue, et Jeanne-Marie Pascal, guide nature, les samedis 10 septembre et 1er octobre prochains.

Sophie Roman accompagne ses patients en thérapie dans leurs difficultés relationnelles ou existentielles telles que le burn-out, les phobies, les addictions, le deuil, ou encore les angoisses, mais aussi dans un but de développement personnel à travers la sophrologie et la méditation. Jeanne-Marie Pascal, elle, est passionnée d'ethnobotanique et aime faire découvrir les végétaux par les sens. A deux, elles décident de s'associer pour créer des pauses sensorielles.

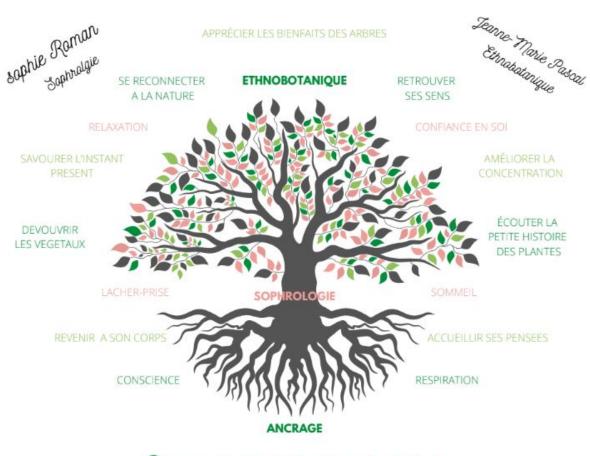
Pendant la séance de 2h, une heure sera dédiée à la découverte des végétaux avec les cinq sens pour les reconnaître, les utiliser, leur symbolique et leur énergie, l'autre heure permettra une séance de



sophrologie avec respiration et exercices dynamiques afin de stimuler les cinq sens.

L'immersion en forêt de feuillus permet l'harmonisation de nos énergies. Les résineux, quant à eux, nous permettent une dynamisation. Le samedi 10 septembre, la séance se fera au milieu des pins de Mormoiron. Le samedi 1er octobre, la pause sensorielle aura lieux au milieu des chênes de Venasque. Une séance est au prix de 48€, il faut <u>réserver sa place en ligne</u> au préalable car les séances sont limitées à 12 personnes.

Pour plus d'information (notamment sur le lieu de rendez-vous), contactez le numéro 04 90 63 00 78.



Pause sensorielle dans la nature

V.A.



Bain de fraîcheur au plan d'eau des Salettes



Chaque semaine, L'Echo du mardi vous fait (re)découvrir un joyau de la nature vauclusienne. Le plan d'eau des Salettes est niché à Mormoiron. Avec sa plage de sable, bordée de pins, il se situe au cœur d'un vignoble constitué de l'appellation d'origine contrôlée muscat d'hambourg et des vins AOC Ventoux.

Le site offre de nombreuses activités : randonnées pédestres, parcours d'orientation, VTT, parcours acrobatique forestier avec 'Ventoux Aventure'. La baignade est surveillée en période estivale par les maîtres nageurs sauveteurs. La pêche est ouverte toute l'année munie d'une carte disponible sur www.peche-vaucluse.com (en été : autorisée jusqu'à 10 heures et au delà de 18h). Au bord du lac, le restaurant la Cahute avec terrasse ombragée et vue panoramique vous accueille. Entrée libre sur le site, pique-nique autorisé.

Autour du lac

Le lac des Salettes est situé au pied du Ventoux. Pour s'y rendre, on emprunte une jolie route de campagne, impression de départ en vacances ... Cerné de vignes et surplombant la vallée, Mormoiron est un village typiquement provençal avec ses fontaines, ses lavoirs, son église et ses chapelles. Chaque mardi et dimanche matin à Mormoiron, c'est jour de marché. Melon, abricot, tomates bien mûres... Rien de tel qu'un petit tour des étals pour compléter son pique-nique en fruits et légumes frais.



Ecrit par le 4 novembre 2025

L.M.